



## **réation Web 360**

Contrat de création de Site Internet  
Hébergement Touristique (offre spéciale 2025 )

Conditions générales de vente

### **Table des matières**

1. Définition du Contrat de Vente :.....	3
1.1 Dispositions contractuelles :.....	3
1.2 Signataires :.....	3
2. RGPD.....	3
3. Définitions de Propriétés, Droits et Obligations :.....	4
3.1 Nom de Domaine :.....	4
3.2 Hébergement :.....	5
3.3 Codes Sources :.....	5
3.4 Responsable de Publication :.....	6
3.5 Obligations Légales :.....	6
3.6 Charte Graphique :.....	7
3.7 Contenus :.....	7
3.8 Traitement des Données Informatiques :.....	8
3.9 Limites complémentaires de responsabilité :.....	9
4. Disposition de l'offre gratuite.....	10
4.1 Définition :.....	10
4.2 Gratuité.....	10
Le prestataire déclare expressément que cette prestation est réalisée à titre gracieux et qu'elle n'a aucun but lucratif direct ou indirect, conformément aux dispositions fiscales en vigueur. Cette déclaration engage pleinement la responsabilité juridique du prestataire devant les tribunaux et administrations compétentes.....	10
4.3 Durée du Contrat :.....	10
4.4 Reconnaissance par le client de la gratuité :.....	10
5. Garanties.....	11
5.1 Confidentialité.....	11
5.2 Propriété des Contenus Créés pendant l'Essai.....	11
5.3 Restitution des Documents :.....	11
5.4 Maintenance.....	11
6. Résiliation / Rupture de Contrat.....	12
6.1 Définition.....	12
6.2 Résiliation par le « Client » :.....	12
6.3 Résiliation par le « concepteur » :.....	13
6.4 Force majeure.....	13
7. Cession de Contrat.....	14
8. Loi applicable.....	14
8.1 Territorialité.....	14
8.2 Compétence.....	14
8.3 Extraterritorialité.....	14
9. Signatures.....	14
10. Droit à l'image.....	15

# Contrat de Création de Site Web / Conditions Générales de Vente

## 1. Définition du Contrat de Vente :

### 1.1 Dispositions contractuelles :

La création du Site Web Internet commandé par le «Client» est conditionnée par la signature de deux documents :

- ✓ Le « Contrat de Création de Site Web Internet / Conditions Générales de Vente »,
- ✓ Les Définitions sont le résultat d'une négociation entre le « concepteur » et le «Client » valant accord.

### 1.2 Signataires :

#### Création Web 360

Eric Lévêque

N° Siret : 849 063 615 00017

34 rue de la Corne de Bois

76680 Maucomble

07 77 77 70 28

webmaster@creation-web-360.fr

Dénommé "Le concepteur".

#### Le « Client » :

Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Nom & Prénom : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP / Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Dénommé "Le client"

## 2. RGPD

### Conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) :

Le site web commandé par le « Client » sera conforme aux régulations du RGPD et aux directives de la CNIL concernant la protection des données personnelles. Cela inclut une évaluation pour déterminer si une déclaration ou une autorisation auprès de la CNIL est requise, en fonction du contenu,

Il est important de noter que, généralement, les sites web destinés à des gîtes ou des chambres d'hôtes ne sont pas concernés par la déclaration à la CNIL, à moins qu'ils ne traitent des données personnelles sensibles (comme des informations médicales ou religieuses, etc.). Toutes les informations techniques et juridiques pertinentes seront communiquées au Client dans les dix jours ouvrables suivant cette évaluation.

**Sanctions en cas de non-conformité :** Des sanctions, y compris des amendes, peuvent être appliquées en cas de non-respect des normes RGPD et des directives de la CNIL. Il est donc essentiel de s'assurer de la conformité pour éviter ces risques juridiques.

### 3. Définitions de Propriétés, Droits et Obligations :

L'ensemble des dispositions de cet article sont énoncées à fins de protection des deux parties, le «Client» et le «concepteur».

#### 3.1 Nom de Domaine :

##### 3.1.1 Définition :

La propriété d'un Nom de Domaine se résume à l'état de titulaire d'un droit d'usage sur celui-ci. Ce Droit n'existe qu'à la condition du paiement de la redevance annuelle auprès d'un « Registrar » (Société d'administration de Noms de Domaine).

Un Nom de Domaine peut être protégé comme Marque s'il est effectivement actif, exploité et non homonyme ou patronyme d'un Nom de Domaine ou d'une Marque antérieurement déclarés, actifs et exploités.

Le Nom de Domaine sera d'autant plus protégé qu'un Nom de Marque en lien direct aura été déposé.

La plupart des législations considèrent l'enregistrement de la marque d'un tiers comme Nom de Domaine comme une atteinte aux droits des marques ou un "cyber squattage". L'utilisation d'un Nom de Domaine qui porterait atteinte au propriétaire d'une marque peut être sanctionnée soit pour contrefaçon (Article L 335-2 du code de la propriété intellectuelle) soit pour agissement parasitaire (Articles 1382 et suivants du code civil relatifs à la responsabilité civile).

##### 3.1.2 Propriété :

Par le présent contrat, le «Client» est titulaire des Droits et Obligations du Nom de Domaine déposé. Le «concepteur» ***n'a aucun droit relatif à ce Nom de Domaine hormis sa gestion technique.***

##### 3.1.3 Dispositions Techniques :

a) Le « concepteur » s'engage à enregistrer au nom du « Client » le nom de domaine indiqué , en cas de non-disponibilité, tout autre nom de domaine enregistrable proposé par le Client, auprès de l'organisme responsable, relativement au site Web du Client (ci-après appelé « le site Web ») ;

b) Le client possède déjà un nom de Domaine ;

c) Une fois le Nom de Domaine déposé, dans le respect de la réglementation en vigueur dont l'esprit est rappelé ci-dessus, le déclarant s'engage à communiquer tous les éléments techniques relatifs au Nom de Domaine à la partie partenaire du présent contrat dans les dix jours ouvrables suivant la date du dépôt....

##### 3.1.4 Cas particulier (achat domaine offert par création web 360)

Uniquement dans le cadre d'une offre d'essai gratuit, si le nom de domaine a été acquis par le prestataire, celui-ci restera la propriété exclusive du prestataire

- Le client aura toutefois la possibilité, sans obligation, d'acheter ce nom de domaine à tout moment, au prix exact payé initialement par le prestataire, sans aucun supplément.
- Le prestataire s'engage irrévocablement à céder le nom de domaine au client dès réception de la demande d'achat, selon les modalités indiquées ci-dessus.
- Si le client décide de ne pas acquérir le nom de domaine, celui-ci restera intégralement sous la propriété et la gestion du prestataire, qui pourra librement le conserver, le réutiliser ou le laisser expirer.

## **3.2 Hébergement :**

### **3.2.1 Définition :**

L'hébergeur web internet est une société mettant à disposition des clients et des internautes un dispositif informatique assorti de services permettant de «publier» des sites web conçus et gérés par des tiers. Le «Client» ou « le prestataire » de l'hébergeur n'est pas propriétaire au sens propre du terme de l'hébergement : Il est titulaire de l'espace sur lequel le Site Web Internet est hébergé à la condition de s'acquitter d'une redevance mensuelle ou annuelle.

### **3.2.2 Propriété :**

Création web 360 est le seul Gestionnaire de l'hébergement

Il est expressément convenu que les serveurs utilisés pour l'hébergement du site web du Client sont sous la gestion exclusive de Création Web 360. En tant que gestionnaire, Création Web 360 se réserve le droit de gérer, maintenir et, si nécessaire, supprimer tout contenu hébergé sur le serveur, en cas de violation des termes du contrat. Le Client reconnaît que, bien qu'il ait les droits d'utilisation et d'exploitation sur le contenu de son site web, la gestion physique et l'administration du serveur demeurent la responsabilité de Création Web 360.

### **3.2.3 Dispositions Techniques :**

Création Web 360 est chargée de sélectionner et d'établir l'hébergement web approprié pour le site web du Client. Cette sélection sera basée sur une évaluation technique visant à assurer que l'hébergement répond aux exigences spécifiques de performance, de sécurité, et de fonctionnalité du site.

En tant que gestionnaire exclusif des serveurs, Création Web 360 gérera toutes les configurations techniques, les mises à jour, et les mesures de sécurité nécessaires pour garantir une performance optimale et la stabilité du site web. Les détails techniques relatifs à la gestion et à la maintenance de l'hébergement resteront sous la responsabilité de Création Web 360. Le client sera informé des aspects essentiels liés à la performance et à la sécurité du site, sans toutefois disposer de l'accès direct aux configurations spécifiques et aux paramètres d'administration du serveur.

## **3.3 Codes Sources :**

### **3.3.1 Licences :**

Le code, dont les droits restent la propriété du prestataire, ne pourra être cédé, vendu ou communiqué à un tiers par le client sans accord préalable de ce dernier. Dans le cas d'utilisation de bibliothèque tiers ou plugins, ni le «Client», ni le «concepteur» ne peuvent être propriétaires des codes des bibliothèques (types de logiciels).

### **3.3.2 Droits d'utilisation et d'exploitation**

Sans acceptation explicite de continuer le projet avant cette échéance défini par un nouveau contrat, le contrat d'essai prendra fin de plein droit le 31 août 2025, sans qu'aucune des Parties ait d'obligation de poursuivre la collaboration et sans qu'aucun paiement ne soit dû par le Client (conformément à la gratuité de l'offre d'essai). La fin du contrat à cette date n'ouvre droit à aucune indemnité ni pénalité pour le Client ou le Prestataire.

### **3.4 Responsable de Publication :**

#### **3.4.1 Définition :**

Le Directeur de Publication n'est pas nommé, il est désigné par la loi : c'est le représentant légal du « Client », personne morale ou son représentant. Si le site est créé à la demande d'une personne physique, cette personne physique est le Directeur de Publication.

#### **3.4.2 Responsabilité :**

Le Directeur de Publication est responsable pénalement de tout ce qui est publié au sein du site Internet. Il répond de toutes les infractions de presse telles que : injures, diffamations, propos racistes, contestations des crimes de guerre ... et d'un certain nombre d'infractions de droit commun comme le fait d'inciter au suicide d'autrui, de transmettre l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé, de diffuser un message à caractère pornographique susceptible d'être vu ou perçu par un mineur... Cette responsabilité est incontournable.

### **3.5 Obligations Légales :**

Tout éditeur de site Internet, à titre personnel ou professionnel, se doit de respecter une liste précise d'obligations légales:

- ✓ La page « Mentions Légales » du Site Web Internet d'une personne morale doit contenir au moins :
  - La raison sociale, le siège social, un numéro de téléphone ;
  - Le nom du Directeur de la Publication et/ou du responsable de la rédaction ;
  - et s'il y a lieu : le capital social et le numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS), ou N° SIRET.
- ✓ La page « Mentions Légales » du Site Web Internet d'une personne physique doit contenir au moins :
  - Nom & Prénoms, Adresse du domicile, Numéro de téléphone ;

Les conditions d'hébergement doivent être détaillées dans les «Mentions Légales» :

- Nom de l'hébergeur, Raison sociale, Adresse, Numéro de téléphone ;

Mentions supplémentaires pour une boutique de vente en ligne :

- Les conditions générales de vente, mentionnant notamment le délai de rétractation ou de réclamation ;
- Le délai moyen de livraison ;
- Les conditions de remboursement.

Quelques mentions complémentaires possibles:

- Le droit applicable en cas de litiges ;
- Les conditions de services (ex: configuration requise pour utiliser le site web) ;
- Une clause d'exclusion de responsabilité ;
- Les mentions obligatoires particulières à certains secteurs d'activité (agroalimentaire, vin & spiritueux, ...).

- ✓ Les mentions liées à la loi informatique et liberté:

Tout fichier comportant ou traitant des données directement ou indirectement sensibles doit être enregistré auprès de la CNIL qui envoie alors un récépissé contenant un numéro de déclaration à faire figurer dans les mentions légales (cf §2 – CNIL ci-dessus).

### **3.6 Charte Graphique :**

La «Charte Graphique» concerne tous les éléments d'insertion et d'organisation des contenus ainsi que des écritures dans les «codes Sources» qui constituent le Site. Elle inclut les logos, images de fond, design & graphismes, couleurs du site, personnalisation des templates (modèles), composants, modules et plugins, etc.

Le «Client» s'engage à céder au «concepteur» un droit de publication du Site Web Internet commandé par le «Client» et sur tous les éléments de sa Charte Graphique, à destination de tous les supports utilisés par le «concepteur» pour le développement de sa propre activité.

### **3.7 Contenus :**

Cet article concerne tous les contenus dont le client demande la mise en ligne sur son site Web Internet : Textes / Images (photos & vidéos) / Dessins / Graphismes / Musiques / Moyens de communication, etc...

#### **3.7.1 Le droit d'auteur français :**

C'est le droit des concepteurs. Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L. 111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) qui stipule que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ».

L'ensemble de ces droits figure dans la première partie du code de la propriété intellectuelle qui codifie notamment les lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985, du 1er août 2006, du 12 juin 2009 et du 28 octobre 2009. Dans sa décision n° 2006-540 DC du 27 juillet 2006, le Conseil constitutionnel a considéré que les droits de propriété intellectuelle, et notamment le droit d'auteur et les droits voisins, relèvent du droit de propriété qui figure au nombre des droits de l'homme consacrés par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le Droit d'Auteur et le Droit de Propriété Intellectuelle implique un droit de propriété ou une autorisation à publication.

#### **3.7.2 *Le Droit à l'image :***

Le droit à l'image des personnes en France repose sur certains textes législatifs ainsi que la jurisprudence qui reconnaissent que toute personne dispose d'un droit sur sa propre image, lui permettant notamment d'en interdire la reproduction. L'article 8.1 de la convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales stipule que «Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.» En cas d'atteinte à ce droit, le Code pénal prévoit des sanctions selon l'infraction (Articles 226-1 2e alinéa, 226-2, 226-4-1 et 226-6). Les seules exceptions sur le droit à l'image concernent : les personnes ayant une vie publique si l'image qui les concerne s'inscrit dans le cadre de leurs activités (l'autorisation restera donc nécessaire en dehors de ce cas), les images prises dans le cadre d'une actualité, les images concernant un groupe de personnes prises dans un lieu public. Le droit à l'image implique l'autorisation écrite de tout individu présent sur une image à autoriser la diffusion de celle-ci selon des conditions strictement définies dans l'autorisation. Ce point fait l'objet du chapitre 9 du « Cahier des charges - Autorisation de Droit à l'Image ».

### 3.7.3 Contenus de Publication :

Tous les éléments textes, images (photos & vidéos), dessins, graphismes, musiques, intégrés dans le Site Web Internet du «Client» ne peuvent être publiés que dans le respect de la législation en vigueur, dotés d'un droit de propriété ou d'une autorisation à publication, ceci sous la responsabilité du «Client».

- ✓ Tous les contenus de publication sont propriété du «Client» sauf ceux pour lesquels le «Client» détiendra une autorisation à publication dans le respect des dispositions protégeant le droit d'auteur et les droits à la propriété intellectuelle, quelque soit le pays d'origine du document.
- ✓ Le «Client» s'engage à mettre à la disposition du «concepteur» tous les éléments nécessaires à la publication du Site Web Internet dans les meilleures conditions et les meilleurs délais : cela concerne les documents papiers, les fichiers numériques, les éléments de droits, de propriété et d'autorisation attachés à chaque pièce.
- ✓ La Rédaction des Contenus est définie par le Cahier des Charges de Site Web Internet. Ils ne sont mis en ligne qu'après validation par le «Client» qui en prend donc l'entière responsabilité.
- ✓ Le «concepteur» s'engage à céder au «Client» les droits sur tous les éléments de contenu qu'il aura créés pour le Site commandé.
- ✓ Le «Client» s'engage à céder au «concepteur» un droit de publication des visuels écrans intégrant tous les contenus du Site Web Internet créé à destination de tous les supports utilisés par le «concepteur» pour le développement de sa propre activité.

### 3.8 Traitement des Données Informatiques :

Conformément aux dispositions énoncées dans les chapitres 2 et 3.7 de ce contrat, le traitement des données informatiques sera effectué dans le respect total des obligations légales en vigueur, notamment celles imposées par la loi 'Informatique et Libertés' et le RGPD.

Le site web sera conçu pour assurer :

- **Sécurité et Confidentialité** : Mise en œuvre de mesures appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles.
- **Transparence de l'Information** : Communication claire sur la collecte, l'utilisation et la gestion des données personnelles des utilisateurs du site.
- **Conformité avec le RGPD et la Loi Informatique et Libertés** : Respect des principes fondamentaux du RGPD et de la loi française pour le traitement des données à caractère personnel.
- **Gestion des Consentements** : Recueil et gestion des consentements des utilisateurs conformément aux exigences légales.
- **Droit des Personnes** : Facilitation de l'exercice des droits des personnes (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) concernant leurs données personnelles.

### **3.9 Limites complémentaires de responsabilité :**

#### **3.9.1** Champ d'exercice de l'activité du « Client » :

Le «Client» décharge le «concepteur» du Site Web Internet commandé de toute responsabilité concernant le champ d'exercice de l'activité du «Client» et du droit afférent à son activité comme de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que le «Client» subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le «Client» et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

#### **3.9.2** Publication Web Internet :

Un Site Web Internet est publié sur un réseau informatique public de dimension internationale. Tout site publié sur ce réseau peut être attaqué, piraté, téléchargé puis utilisé par tout ordinateur dans le monde. Le «Client» ne peut imputer au « concepteur» la responsabilité d'un abus de ce type ni des éventuelles conséquences à l'égard des installations et matériels du Client.



## 4. Disposition de l'offre gratuite

### 4.1 Définition :

Dans le cadre de l'**offre spéciale 2025**, la prestation fournie par **Création Web 360** consiste en la mise à disposition d'un site web basé sur un **modèle préétabli**, incluant une **visite virtuelle**, afin de permettre au **Client** de tester son efficacité commerciale sans engagement financier.

Si, à l'issue de la période d'essai, **le Client décide de conserver le site web**, un **nouveau contrat** sera établi pour la création définitive du site, prenant en compte les spécificités et besoins du client ainsi que les prix et modalités. **CE CONTRAT EST UNE OFFRE GRATUITE**

### 4.2 Gratuité

*Le prestataire déclare expressément que cette prestation est réalisée à titre gracieux et qu'elle n'a aucun but lucratif direct ou indirect, conformément aux dispositions fiscales en vigueur. Cette déclaration engage pleinement la responsabilité juridique du prestataire devant les tribunaux et administrations compétentes.*

### 4.3 Durée du Contrat :

Le présent contrat est conclu uniquement pour la durée de la phase d'essai. Il prend effet à la date de sa signature par les parties et arrivera à **échéance automatiquement le 31 août 2025**, sans nécessité de préavis, sauf accord écrit exprès entre les Parties pour le prolonger au-delà de cette date.

Sans acceptation explicite de continuer le projet avant cette échéance, le contrat d'essai prendra fin de plein droit le 31 août 2025, sans qu'aucune des Parties ait d'obligation de poursuivre la collaboration et sans qu'aucun paiement ne soit dû par le Client (conformément à la gratuité de l'offre d'essai). La fin du contrat à cette date n'ouvre droit à aucune indemnité ni pénalité pour le Client ou le Prestataire.

*Toute prestation ultérieure à la période d'essai fera l'objet d'un nouveau contrat.* En particulier, si le Client souhaite conserver le site internet réalisé lors de l'essai, ou demander des modifications supplémentaires (**personnalisation** du site, ajout de fonctionnalités, etc.), les Parties devront conclure un contrat distinct qui définira les nouvelles conditions de la prestation, y compris les modalités **tarifaires** applicables à partir de cette prolongation. Ce n'est qu'à partir de la signature d'un tel nouveau contrat que des frais pourront être facturés au client, en fonction des services convenus.

### 4.4 Reconnaissance par le client de la gratuité :

Le client par le présent contrat reconnaît n'avoir rien versé, ni en espèce ni en nature de quelque sorte que se soit, pour la publication du site web de son gîte.

Si, à la fin de la période d'essai, le **Client décide de conserver le site**, le coût du site définitif sera défini dans un **nouveau contrat** et prendra en compte :

- **La création d'un site sur mesure** (si le client souhaite un site unique et non basé sur le modèle).
- **Les éventuelles options choisies** (référencement avancé, blog, système de réservation, formation, maintenance, etc.).

## 5. Garanties

### 5.1 Confidentialité

Le «concepteur» s'engage à un devoir de stricte confidentialité à l'égard du «Client» concernant la commande de Site Web Internet, du calendrier et des phases de mise en œuvre et de mise en ligne du Site Web Internet du «Client» ainsi que des informations dont il aura eu connaissance dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

### 5.2 Propriété des Contenus Créés pendant l'Essai

La totalité des éléments créés par le Prestataire dans le cadre de la phase d'essai – notamment les **photographies, vidéos, visites virtuelles, textes et maquettes du site** – demeure la **propriété exclusive** du Prestataire, sauf en cas d'achat du site par le Client à l'issue de la période d'essai. En d'autres termes, tant que le Client ne poursuit pas avec l'acquisition du site définitif, il ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur ces éléments.

En l'absence d'achat du site par le Client, celui-ci n'est pas autorisé à réutiliser, reproduire ou exploiter les contenus et créations réalisés pendant l'essai en dehors du cadre strict de cette offre d'essai gratuite. De son côté, le Prestataire se réserve le droit d'utiliser lesdites créations **à des fins de démonstration ou de référence**, par exemple pour présenter son savoir-faire à d'autres clients ou dans son portfolio, et ce sans contrepartie envers le Client. Si le Client décide finalement d'acquérir le site à l'issue de l'essai, la propriété des éléments créés et leurs conditions d'utilisation seront transférées au Client dans le cadre du nouveau contrat d'achat du site.

### 5.3 Restitution des Documents :

Le « Concepteur » s'engage à restituer au « Client » tous les documents et éléments fournis par ce dernier pour la réalisation du projet. Après cette restitution, le « Concepteur » est déchargé de toute responsabilité et obligation liée à la fourniture des travaux non finalisés.

**Statut de la Maquette :** En cas de rupture du contrat, **quelle qu'en soit la raison**, la maquette réalisée restera la **propriété exclusive du « Concepteur »** et **ne pourra être transmise, utilisée ou exploitée par le « Client » sous quelque forme que ce soit**, sauf accord écrit préalable du « Concepteur ».

Toutes les **photos, documents et autres contenus créés par Création Web 360** dans le cadre du projet restent la **propriété exclusive du « Concepteur »**, sauf mention contraire dans un accord écrit entre les parties.

### 5.4 Maintenance

Les outils de conception des Sites Web Internet partout dans le monde sont en constante évolution. Il en va de même pour les composants additionnels mis en œuvre dans le cadre du présent Contrat. Le «concepteur» s'engage à maintenir à jour les éléments techniques qui composent le Site Web Internet commandé par le «Client» pendant la durée du contrat de création ou du contrat de maintenance. En cas de composant externe devenu obsolète et non mis à jour par son concepteur externe, le «concepteur» du Site Web Internet s'engage à le remplacer par un composant équivalent ou approchant pendant la durée du contrat.

## 6. Résiliation / Rupture de Contrat

### 6.1 Définition

**Résiliation** : La résiliation du contrat est le processus par lequel le contrat est **officiellement et mutuellement** terminé par les deux parties. Elle survient suite à une décision concertée, où le « Client » et **Création Web 360** expriment leur intention de mettre fin au contrat, en respectant les modalités prévues. Cette résiliation doit être notifiée par écrit, **par courrier recommandé avec accusé de réception** ou tout autre moyen permettant d'attester de la réception de la demande, dans les délais convenus.

La résiliation est un **acte volontaire et réfléchi des deux parties**.

En cas de résiliation du contrat, **tous les éléments créés par Création Web 360 (photos 360°, vidéos, photos aériennes, maquette du site, code source, contenus graphiques, etc.) restent la propriété exclusive du « Concepteur » et ne pourront être transmis, utilisés ou exploités par le « Client » sous quelque forme que ce soit, sauf accord écrit préalable du « Concepteur ».**

**Rupture de Contrat** : Une rupture de contrat se produit **en cas de non-respect des termes contractuels** par l'une des parties. Les motifs de rupture incluent, mais ne se limitent pas à :

- **Non-livraison des services convenus** par **Création Web 360**, sauf en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.
- **Violation d'une ou plusieurs clauses essentielles** du contrat.

La rupture de contrat est généralement **unilatérale** et doit être notifiée par écrit à l'autre partie.

En cas de rupture du contrat, **tout travail déjà effectué par Création Web 360 (maquettes, code source, photos 360°, vidéos, contenus graphiques, etc.) reste la propriété exclusive du « Concepteur » et ne pourra être transmis, utilisé ou exploité par le « Client » sous quelque forme que ce soit, sauf accord écrit préalable du « Concepteur ».**

### 6.2 Résiliation par le « Client » :

Les possibilités de résiliations de la part du «Client» sont ainsi définies :

#### 6.2.1 Délai de rétractation :

Le 'Client' dispose d'un délai de rétractation qui prend effet dès la signature du contrat. Ce délai est fixé à 7 jours francs à compter de la date de signature.

Modalités de rétractation :

- Par Courrier Recommandé avec Accusé de Réception,
- Par e-mail, à l'adresse indiquée en page 2 du présent contrat.

## 6.2.2 Rétractation et Annulation

En cas de rétractation, **aucun frais ne sera facturé au Client.**

Le **site web testé** dans le cadre de cette offre sera un **modèle préétabli**, basé sur une structure similaire à celle du site "**Les Bras de la Risle**", incluant une visite virtuelle adaptée au gîte du Client.

Ce contrat **n'est valable que pour la durée du test et ne constitue en aucun cas un contrat de prestation définitif.**

Si, à l'issue de la période de test, **le Client décide de conserver le site web**, un **nouveau contrat** devra être établi pour la création et la mise en ligne d'un **site web définitif**, répondant aux besoins spécifiques du Client.

En cas de refus du Client après le test, **le contrat sera résilié sans préjudice**, mais **tous les éléments créés jusqu'à cette date resteront la propriété exclusive de Création Web 360 et ne pourront être transmis, utilisés ou exploités par le Client sous quelque forme que ce soit**, sauf accord écrit préalable du « Concepteur ».

## 6.3 Résiliation par le « concepteur » :

Le «concepteur» se réserve le droit de dénoncer le «Contrat de Création de Site Internet / Conditions Générales de Vente» dans les cas suivants :

- En cas de demandes de modifications répétées et changeantes impossibles à satisfaire, et après discussion avec le «Client», en cas d'impossibilité de trouver un terrain d'entente, les deux parties signeront une annulation de Contrat. A défaut, le «concepteur» avisera le «Client» de la rupture du présent Contrat par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception motivée.

## 6.4 Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard ou de l'incapacité constatés en raison d'événements de force majeure. Les délais prévus seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure non définitive.

En cas de force majeure définitive concernant le «Client» ou le «concepteur», le contrat peut être rompu de plein droit. Les cas de force majeure sont des événements imprévus, insurmontables et indépendants de la volonté des deux parties, mettant l'un ou l'autre des parties dans l'incapacité de satisfaire les clauses du contrat, les dégageant de leur responsabilité et les déliant de leurs engagements.

## 7. Cession de Contrat

Le présent contrat est conclu en considération des personnes du «Client» et du «concepteur», qui ne pourront substituer de tiers dans la réalisation du Contrat défini sauf accord explicite des deux parties.

## 8. Loi applicable

### 8.1 Territorialité

Le contrat est régi par la loi du pays où le Concepteur a son siège social, la France.

### 8.2 Compétence

Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation du présent contrat sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Dieppe.

### 8.3 Extraterritorialité

Dans l'hypothèse où le «Client» réside à l'étranger, toute contestation liée au présent contrat sera traitée définitivement suivant le règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale sans aucun recours aux tribunaux ordinaires par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement et dont la sentence a un caractère obligatoire. Le tribunal arbitral sera juge de sa propre compétence et de la validité de la convention d'arbitrage.

## 9. Signatures

Contrat signé

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Entre :

Le « **client** » ou son représentant :

Le « **Concepteur** »

M. / Mme : \_\_\_\_\_

Eric Lévêque – Création Web 360

Signature précédée de la mention manuscrite :  
«Lu et approuvé, **bon pour commande**»

Signature précédée de la mention manuscrite :  
«Lu et approuvé, **acceptation de commande**»

Signature

Signature

## 10. Droit à l'image

### Formulaire de Consentement au Droit à l'Image pour la création de site web de Gîte

Entre les soussignés :

**Création Web 360**

M. Eric Lévêque  
34 rue de la Corne de Bois,  
76680 Maucombe,  
**Dénommé "Le Prestataire".**

**Établissement :** \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP/ville : \_\_\_\_\_

**Dénommé(e) "Le client"**

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet du Consentement :** Le présent formulaire vise à recueillir le consentement du Client pour l'utilisation de son image par Le Prestataire dans le cadre de la création et de la promotion d'un site web pour un « établissement touristique ».

**Article 2 : Description de l'Image :** L'image concernée par ce consentement est [*décrire l'image ou joindre une copie*].

**Article 3 : Portée du Consentement :** Le Client accorde son consentement pour l'utilisation de son image :

Sur le site web du gîte créé par Le Prestataire.

Sur des plateformes externes de réservation et de promotion telles qu'Airbnb, TripAdvisor, etc.

**Utilisation Libre de Droit :** Le Client accorde au Prestataire le droit d'utiliser l'image de manière libre et non exclusive pour des fins promotionnelles ou commerciales, y compris, mais non limité à la publicité, le marketing, et la communication, sans restriction géographique ou temporelle, et sans compensation financière supplémentaire.  
(Cocher la/les cases applicables)

**Article 4 : Durée du Consentement :** Le consentement est accordé pour une durée équivalente à celle du contrat de création et de maintenance du site web, sauf révocation écrite du Client.

**Article 5 : Absence de Rémunération :** Le Client reconnaît qu'aucune rémunération ne sera versée pour l'utilisation de son image.

**Article 6 : Droits du Client et Modalités de Révocation :** Le Client peut révoquer ce consentement à tout moment en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception au Prestataire. Les délais pour la cessation de l'utilisation de l'image sont de 48 heures pour le site web et jusqu'à 15 jours pour les plateformes externes après réception de la lettre.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Prestataire,**

**Le Client,**